



DEMANDE DE CONGE

- Les demandes de congé touchant la période scolaire ne doivent être faites qu'en cas de nécessité.
- Les vacances familiales ou les voyages dans les pays d'origine sont à programmer en tenant compte du plan de scolarité.
- La demande écrite est à présenter au minimum deux semaines à l'avance au titulaire de classe qui la transmet ensuite à la Direction des écoles. Toute demande formulée hors délai, injustifiée ou jugée abusive, sera refusée par la Direction des écoles.
- Informations détaillées : cf directives dans le document des demandes de congés reçu à la rentrée en classe

PARENTS / REPRESENTANT LEGAL

Elève

Nom

Prénom

Titulaire

Degré & centre

Elève

Nom

Prénom

Titulaire

Degré & centre

➤ Adresse

Tél.

Dates du congé du

au

Motif de la demande (à détailler) :

.....

.....

.....

Date

Signature des parents

ENSEIGNANT(S)

Date de réception de la demande par le/les enseignant(e)/s

Signature de/des enseignant(e)s

.....

.....

DIRECTION ECOLES

Congé accordé

refusé

Remarques :

.....

Sion, le

Jean-Pierre Meyer
Directeur des écoles